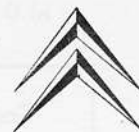


AUTOMOBILES
CITROËN

DIVISION TECHNIQUE APRÈS-VENTE



**NOTE
TECHNIQUE**

N° 185 D

Le 26 Aout 1970.

Confidentielle
(Droits de reproduction réservés)

Les modifications apportées aux véhicules type «D» depuis le 26 Aout 1970, sont les suivantes :

I - DS 21 (DJ-DJ.IE) - D SUPER (DT)

1°) Boîte de vitesses.

Une boîte de vitesses à cinq rapports est montée :

- en série sur les DJ - DJ.IE
- en option sur les D SUPER

a) DJ - DJ.IE

Combinaison des vitesses	Rapport de la boîte de vitesses	Couple conique	Vitesse à 1000 tr/mn moteur en Km/h
1	$\frac{12}{39} = 0,3076$	$\frac{8}{35} = 0,2285$	8,7
2	$\frac{17}{33} = 0,5151$		14,6
3	$\frac{28}{37} = 0,7567$		21,5
4	$\frac{33}{32} = 1,0312$		29,3
5	$\frac{37}{29} = 1,2758$		36,2
M. AR.	$\frac{13}{41} = 0,3170$		9

La vitesse à 1000 tr/mn moteur est donnée avec des pneus dont le développement sous charge est de 2,07 mètres.

SOCIÉTÉ ANONYME AUTOMOBILES CITROËN - CAPITAL 982 666 000 F
SIÈGE SOCIAL, 117 à 167, QUAI ANDRÉ CITROËN - PARIS XV^e - R. C. SEINE 64 B 5019
DTAV (ASSISTANCE TECHNIQUE) - 163, Av. Georges Clemenceau - 92 NANTERRE
Tél. 204 40-00 Postes 577 et 578.

**DS 21
(DX - DJ)**

**BREAK 21
(DJF)**

**DS 20
(DY)**

**BREAK 20
(DLF)**

**D SUPER
(DT)**

**D SPECIAL
(DV)**

MODELES 1971

Modifications

b) D SUPER

Combinaison des vitesses	Rapport de la boîte de vitesses	Couple conique	Vitesse à 1000 tr/mn moteur en km/h
1	$\frac{12}{39} = 0,3076$	$\frac{7}{34} = 0,2058$	7,9
2	$\frac{17}{33} = 0,5151$		13,2
3	$\frac{28}{37} = 0,7567$		19,4
4	$\frac{33}{32} = 1,0312$		26,4
5	$\frac{37}{28} = 1,3214$		33,8
MAR	$\frac{13}{41} = 0,3170$		8,1

La vitesse à 1000 tr/mn moteur est donnée avec des pneus dont le développement sous charge est de 2,07 mètres.

- c) La boîte de vitesses comporte un carter supplémentaire à l'avant pour la cinquième vitesse avec bouchon de vidange et prisé de compteur.

Le couvercle du nez de boîte de vitesses ne comporte plus de relais de dégommage.

Le couvercle supérieur, l'axe des leviers de commande ainsi que le câble de sélection sont modifiés.

Une butée de troisième est montée sur l'axe de fourchettes troisième-quatrième.

Capacité totale de la boîte de vitesses : 2,25 litres.

2°) Modifications diverses suite au montage de la boîte cinq vitesses.

- a) Modifications communes à tous les modèles cinq vitesses :

- les toles d'habillage et de fermeture sont modifiées
- le conduit de ventilation du radiateur et le conduit droit de refroidissement des freins sont modifiés
- la position différente de la prise de compteur sur la boîte de vitesses entraîne l'adaptation d'un nouveau flexible de compteur.

- b) Modifications particulières aux véhicules à boîte cinq vitesses à injection et aux décapotables tous types :

- l'unit avant est modifié
- les supports d'avertisseurs Haute Fréquence et à compresseur sont modifiés

NOTE : Pour une raison d'unification, ces modifications subsistent sur les décapotables quatre vitesses (boîte à commande hydraulique).

3°) Modifications particulières aux seuls véhicules à injection à boîte cinq vitesses.

Le conjoncteur - disjoncteur - accumulateur principal est fixé sur le bloc moteur.

Le réfrigérateur d'huile est supprimé.

La pompe à huile et le mano-contact type injection sont remplacés par les éléments du type 21 à carburateur.

Le bloc-moteur diffère du bloc-moteur 21 à carburateur par la suppression de l'usinage pour le passage du poussoir de pompe à essence.

II - VEHICULES TOUS TYPES.

1°) Electricité.

Des projecteurs principaux code-route à lampe à iode sont montés:

- en série sur les véhicules Pallas, Prestige et Cabriolets
- en option sur tous les autres types (avec la commande dynamique)

Les nouveaux projecteurs principaux comportent chacun deux déflecteurs et deux lampes à iode :

- à la partie inférieure du bloc , le plus petit déflecteur détermine la fonction « feu de route »
- l'autre déflecteur de grande dimension détermine la fonction « code »

Les deux fonctions code et route du bloc optique sont donc séparées.

Avec ces projecteurs sont montés de nouveaux blocs optiques secondaires (avec ampoule à iode) et de nouvelles glaces de phares.

NOTE : Les véhicules à commande directionnelle des phares sont automatiquement équipés avec ces projecteurs.

2°) Appui-tête

Un nouveau repose-tête avec coiffe est proposé en option sur les dossiers avant

La coiffe est fixée par des boutons-pression sur le repose-tête avec plusieurs possibilités de positionnement.

3°) Frein de stationnement

Un pédalier de frein de stationnement est monté sur les véhicules à **commande mécanique** des vitesses sur lesquels l'ancienne commande manuelle est supprimée (voir notice d'emploi et d'entretien du véhicule pour conseils de conduite).

4°) Climatisation

L'option « pulseur d'air à droite » est supprimée.

III - VEHICULES BREAKS

Les véhicules type DXF et DYF (breaks à commande hydraulique des vitesses) sont supprimés.

Sur les breaks et familiales (DJF et DLF), une lunette arrière chauffante est proposée en option.